

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,
CHARGE DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

du 29 Octobre 1975
DECRET N° 75 / 476 /MTPSI.DGT.DCCPCE 7.5/
portant intégration et nomination
de Monsieur MINGUI Jean Marcel dans
les cadres de catégorie A, hiérarchie
I de l'Agriculture -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Visas:

D.F.

C.F.

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut
Général des Fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut
Commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par loi
15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonction-
naires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
Vu le décret n° 63-81/FP du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 & 8;
Vu le décret n° 67-50 du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassement;
Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo;
Vu le décret n° 75-20 du 8 Janvier 1975 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement Président
du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 75-21 du 9 Janvier 1975 fixant la
composition des Membres du Gouvernement de la République
Populaire du Congo;
Vu la lettre n° 1734/BB du 28.8.75 du Directeur Géné-
ral des Services Agricoles et Zootechniques, transmettant
le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 60-90
du 3.3.60 susvisé, Monsieur MINGUI Jean Marcel, né le 17.1.
48 à Fort Archambault (Tchad), titulaire du Diplôme d'Ingénieur

..../....

d'Agronomie délivré par la Faculté d'Agronomie de ZAGREB (Yougoslavie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé Ingenieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 OCTOBRE 1975

P. Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres

H. LOPES .-

Le Vice Premier Ministre, Ministre
de l'Agriculture et de l'Elevage

Ch. NGOUOTO-MOUKOLO .-

Le Ministre des Finances

S. O K A B E .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie

A. D E N G U E T .-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGT.DCGPCE.....	5
DGT.BST.....	1
D.F.....	3
C.F.....	1
DGSAZ.....	2
Intéressé.....	1
Dossier.....	3
SGCM/BC.....	3